

Commune de Chaillé-les-Marais

-----

Séance du Conseil Municipal du 15 juin 2015

N° 7

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Projet de PPRL (Plan de Prévention des Risques Littoraux)
- 2- Instruction des autorisations du droit des sols (ADS)
- 3- Travaux de raccordement des modulaires aux différents réseaux
- 4- Acquisition d'une tondeuse frontale
- 5- Accueil de loisirs périscolaires : tarification pour familles nombreuses
- 6- Demande de soutien pour le réseau PASEO
- 7- Budget communal : décision modificative n°3
- 8- Budget boulangerie : décision modificative n°1
- 9- Questions diverses
- 10- Informations

L'an deux mille quinze, le quinze juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Chaillé-les-Marais, sous la présidence de Monsieur Guy PACAUD, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice	19
Présents	15
Votants	16

**PRESENTS** : MM. Richard Isabelle, Fardin Laurence, Da Silva Mélissa, Marot Angélique, Adgnot Martine, Valat Sylvère, Caron Cathy, Massonneau André, Pacaud Vincent, Cornu Serge, Poitou Claudie, Dormoy Catherine, Métais Antoine, Autin François, Pacaud Guy.

**EXCUSES** : MM. Dreyfus Delphine (donne pouvoir à M. Métais Antoine), Mathieu Patrice, Savineau Jérémy

**ABSENTE** : Mme Faivre Régine.

Monsieur le Maire précise au conseil que le compte-rendu du dernier conseil municipal n'a pas été envoyé, qu'il sera distribué en fin de séance et approuvé lors du conseil municipal du mois de juillet.

Madame Cathy CARON est désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'ajouter deux points à l'ordre du jour :

- 1) Effacement de réseau Rue du 11 Novembre
  - 2) Achat de matériel école pour la rentrée scolaire 2015
- Le Conseil Municipal donne son accord.

**PROJET DE PPRL (PLAN DE PREVENTION DES RISQUES LITORAUX) :**

Monsieur Sylvère Valat, conseiller municipal, en charge du dossier PPRL, fait part au conseil que les services de l'Etat, supervisés par Monsieur le Préfet, ont fait évoluer le projet PPRL suite à la concertation du public et les nombreux avis exprimés. Il est demandé au conseil municipal de donner un avis sur ce nouveau document dans les deux mois à compter de la réception des documents, soit avant le 15 juillet 2015.

Malgré les avancées significatives du PPRL en phase d'avant projet, comme par exemple :

- la distinction entre Risque Naturel de Submersion marine « RNS » et le Risque Naturel d'inondation terrestre « RNI », allégeant la réglementation de mise aux normes des biens en zone « RNI ».
- la possibilité pour un siège d'exploitation agricole dans une gestion raisonnable en zone rouge, de réaliser l'extension des bâtiments agricoles ou bien d'élevages.
- la possibilité de création d'aires de jeux et sportives.
- la possibilité d'agrandir un site d'hostellerie de plein air sans augmenter le nombre de nuitées.  
le projet en revanche n'est porteur d'aucune avancée. Le coût financier de mise en œuvre de la réglementation du PPRL reste exorbitant selon l'analyse menée sur le territoire de la commune de Chaillé-les-Marais, biens privés et publics confondus. De plus, les conditions d'obtention d'une aide financière « Barnier » restent obscures.

Monsieur le Maire demande alors au conseil municipal de se prononcer sur le projet PPRL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- à l'unanimité, de ne pas donner un avis favorable au projet de PPRL, pour toutes les raisons énoncées ci-dessus.
- qu'un courrier sera adressé à la Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin, au nom de toutes les communes concernées par le projet PPRL « Sèvre Niortaise », afin que ce dossier soit également pris en compte au niveau intercommunal.

\*\*\*\*\*

Monsieur Massonneau demande si le classement des terrains a subi des modifications. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a peu d'évolution. Monsieur Autin quant à lui précise qu'il serait malvenu d'accepter ce projet étant donné que les autres communes ont décidé de donner un avis défavorable.

### **INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS (ADS) :**

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a annoncé que la DDTM n'allait plus instruire les documents d'urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La Communauté de Communes des Isles du Marais Poitevin a sollicité la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer qui est habilitée à instruire ces dossiers. Cette dernière a donné un avis favorable sachant qu'il s'agira d'assurer une prestation de service et propose une convention qui définit les modalités financières.

Il rappelle également que cette mutualisation représente un coût. En effet, les communes devront verser une contribution annuelle de 0,70 € par habitant et chaque semestre une somme calculée sur le nombre d'actes instruits qui tient compte des charges de personnel et des coûts de fonctionnement, soit pour l'année 2015 :

• Un permis de construire	120 €
• Une déclaration préalable	84 €
• Un permis de démolir	96 €
• Un permis d'aménager	144 €
• Un CU type a	24 €
• Un CU type b	48 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- donne son accord à l'adhésion à un service instructeur intercommunal auprès de la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer,
- accepte les termes de la convention cadre avec la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer pour l'adhésion au service commun intercommunal instructeur du droit des sols,
- autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention,
- s'engage à verser sa contribution chaque année à la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer,
- dit que les crédits seront inscrits annuellement au Budget Communal.

\*\*\*

Monsieur le Maire précise qu'il a envoyé un courrier de protestation auprès de la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer, comme cela avait été demandé lors du dernier conseil municipal. Aucune modification n'a pourtant été apportée, les tarifs restent inchangés. Monsieur Autin ajoute qu'il est impossible pour la commune de Chaillé-les-Marais de créer son propre service instructeur, car cela reviendrait trop cher. Lors d'une réunion d'information à St Michel en l'Herm le 11 juin dernier, il a été annoncé qu'un point serait fait dans un an par rapport aux tarifs et aux coûts de l'instruction. Monsieur Métais pense qu'il aurait fallu que toutes les communes s'allient pour faire bloc face à cette décision, mais que maintenant, à si peu de temps de l'échéance (1<sup>er</sup> juillet 2015) il est trop tard. La commune n'a plus le choix. Monsieur le Maire pense que les choses n'ont pas été dites clairement. Monsieur Valat demande si ce service ne pourrait pas être demandé dans un autre département, comme la Charente Maritime, ou dans une autre commune comme Fontenay le Comte. Mais ce département limitrophe n'instruit pas de la même façon qu'en Vendée. Et pour ce qui est de Fontenay le Comte, ce secteur est géré par une autre Communauté de Communes à laquelle nous n'adhérons pas. Monsieur Valat fait préciser qu'il n'est pas possible de facturer les tarifs demandés aux administrés. Monsieur Autin ajoute qu'un article paraîtra dans le bulletin municipal expliquant ce désengagement de l'Etat. Monsieur le Maire alerte les conseillers sur le fait que la Communauté de Communes du Pays Né de la Mer compte beaucoup plus de conseillers communautaires et qu'ils seront ainsi plus nombreux pour faire passer les projets qu'ils auront décidés.

### **TRAVAUX DE RACCORDEMENT DES MODULAIRES AUX DIFFERENTS RESEAUX**

Monsieur Antoine METAIS, adjoint en charge des bâtiments, rappelle que le conseil a accepté d'acquérir deux modulaires pour des classes supplémentaires à la rentrée prochaine. Il fait part qu'il a reçu trois devis pour le raccordement de ces modulaires aux différents réseaux et que ces travaux devront être réalisés après l'accueil de loisirs et avant la rentrée scolaire, soit entre le 10 et le 24 août 2015.

Il présente au conseil les différents devis reçus en mairie :

- DUPONT Cyril de Marans 2 055,00 € HT (2 466,00 €TTC)
- Sarl BAUDRY TP de Nalliers 1 598,00 € HT (1 917,60€ TTC)
- ROGER TP du Poiré sur Velluire 1 355,00 € HT (1 626,00 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide que les travaux de raccordement des modulaires aux différents réseaux soient réalisés par l'entreprise ROUGET TP du Poiré sur Velluire pour un montant de 1 355,00 € HT (soit 1 626,00 € TTC)
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise ROUGER TP,
- confirme que la dépense sera imputée au Programme 10004 « Bâtiments divers » du Budget Communal 2015.

\*\*\*\*\*

Monsieur Antoine METAIS explique alors au conseil qu'il va falloir redéplacer la garderie scolaire et périscolaire. Une réunion a eu lieu le 9 juin 2015 avec Mr Antoine Métais, adjoint aux bâtiments, Mr Johann Joly, directeur de l'école publique, Mr Philippe Géant, directeur de l'accueil de loisirs, Mme Sylvie Pizon, directrice de l'accueil scolaire et périscolaire, Monsieur Guy Pacaud, Maire, Mme Isabelle Richard, adjointe aux affaires scolaires, Mr François Autin, adjoint au maire et Mme Mélissa Da Silva, conseillère municipale. Il a été décidé de réaménager l'ancien dojo. Il est nécessaire d'abaisser le plafond, de refaire un sol adapté et de revoir le système de chauffage. Le local serait alors adapté avec les sanitaires sur place. De plus cet espace a déjà été visité par la PMI. Il sert également pendant les périodes d'accueil de loisirs. Mr Métais précise qu'il est plus judicieux d'investir dans cette salle qui, à long terme, servira toujours pour une quelconque activité. Les devis devront être prêts en juillet et les travaux d'aménagement devront être terminés pour le 17 octobre 2015, c'est-à-dire avant les vacances de la Toussaint.

## **ACQUISITION D'UNE TONDEUSE FRONTALE**

Monsieur Antoine METAIS, adjoint responsable du service technique, fait part qu'il est nécessaire de remplacer la tondeuse John Deere (Modèle 1445) acquise en 2002. A l'issue de la consultation, plusieurs entreprises ont présenté leur offre :

- UGAP, tondeuse frontale modèle Kubota avec cabine – sans reprise de l'ancienne tondeuse  
→ **23 847,01 € HT (28 616,41 € TTC)**
- L'entreprise CHEVALLIER, tondeuse frontale modèle Kubota avec cabine chauffée (pas de climatisation) – reprise de l'ancienne tondeuse : 3000 €  
→ **21 500,00 € HT (25 800,00 € TTC)**
- L'entreprise Atlantique Motoculture, tondeuse frontale modèle John Deere avec cabine climatisée et chauffée – Modèle de démonstration – Possibilité de rajouter une balayeuse pour nettoyer les trottoirs - Reprise de l'ancienne tondeuse : 3000 €  
→ **24 900,00 € HT (29 880,00 € TTC)**
- L'entreprise SICADIMA, tondeuse frontale modèle John Deere – machine neuve, identique à celle de l'entreprise Atlantique Motoculture – Reprise de l'ancienne tondeuse : 2500 €  
→ **29 600,00 € HT (35 520,00 € TTC)**
- L'entreprise BEAUPREAU Motoculture, tondeuse frontale modèle John Deere – machine neuve, identique à celle de l'entreprise Atlantique Motoculture – Reprise de l'ancienne tondeuse : 2000€.  
→ **28 750,00 € HT (34 500,00 € TTC)**

La tondeuse frontale qui répond aux besoins exprimés par les élus et le service technique est le modèle John Deere. Monsieur Métais propose de retenir l'entreprise Atlantique Motoculture qui présente une tondeuse frontale à un meilleur prix pour du matériel neuf de marque John Deere.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de faire l'acquisition d'une nouvelle tondeuse frontale ;
- accepte d'acheter la tondeuse frontale John Deere – Modèle 1585- pour un prix de 29 880 € TTC, garantie 2 ans pièces et main d'œuvre auprès d'Atlantique Motoculture de Fontenay le Comte, avec reprise de la tondeuse John Deere – Modèle 1445- d'un montant de 3000 € ;
- autorise Monsieur le Maire à passer commande du matériel désigné ci-dessus pour un montant de 24 900 € HT (29 880 € TTC) ;
- dit que les crédits sont inscrits au Prog. 10006 « Matériel » du Budget Communal 2015.

\*\*\*\*\*

Monsieur Antoine Métais explique que l'ancienne tondeuse n'est pas en panne mais qu'il vaut mieux anticiper. De plus Monsieur Massonneau confirme que l'ancien conseil avait déjà prévu ce remplacement. Mme Mélissa Da Silva soulève le problème de la garantie qui n'est pas notée sur le devis. Monsieur Antoine Métais propose de revoir cela avec Atlantique Motoculture. S'il venait à y avoir un problème, ce sujet serait revu lors du conseil du mois de juillet.

## **ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRES : TARIFICATION POUR FAMILLES NOMBREUSES**

Madame Isabelle RICHARD, adjointe aux affaires scolaires, explique au conseil municipal que Sylvie Pizon a constaté qu'une famille de quatre enfants paie actuellement 57,20 € par semaine. Les deux parents travaillent et sont obligés de mettre leurs 4 enfants à la garderie. Ce montant par semaine est élevé et le problème a été évoqué en réunion d'adjoints. Il est proposé de pratiquer la gratuité pour le 4<sup>ème</sup> enfant. Madame Catherine Dormoy n'est pas d'accord sur la gratuité pour le 4<sup>ème</sup> enfant. Et pourquoi pas au 3<sup>ème</sup> enfant ? Les allocations familiales vont baisser ce qui va peser lourd dans le budget des familles. Elle précise également qu'au collège, c'est le dégrèvement à partir du 3<sup>ème</sup> enfant qui est pratiqué et qui serait, selon elle, plus judicieux.

Madame Isabelle RICHARD propose de demander à Sylvie Pizon de faire un listing des familles de 3 enfants et plus et de réaliser une simulation de dégrèvement à partir du 3<sup>ème</sup> enfant qui sera présentée au conseil du mois de juillet. Monsieur Antoine METAIS, adjoint propose un dégrèvement de 20 % pour le 3<sup>ème</sup>, 30% pour le 4<sup>ème</sup>. Ce sujet sera revu au conseil du mois de juillet.

### **DEMANDE DE SOUTIEN POUR LE RESEAU PASEO**

Monsieur le Maire explique au conseil que l'association PASEO intervient auprès des adolescents et des jeunes adultes de la Communauté de Communes lors de permanences à Chaillé-les-Marais et L'Ile d'Elle. Il a reçu deux courriers : l'un de PASEO, en avril 2015, demandant une subvention. Mme Isabelle RICHARD, adjointe aux affaires scolaires, explique que la Communauté de Communes ayant accepté de donner une subvention de 2500 €, la commune n'a pas donné de suite. Le deuxième courrier, reçu en date du 27 mai 2015, émane de la ville de Fontenay le Comte qui a été sollicitée par PASEO pour une aide de 3000 € en raison de l'évolution croissante des besoins d'accueil et d'accompagnement. La ville de Fontenay le Comte sollicite à son tour les communes concernées par les permanences et leur demande une participation pour maintenir ces accueils délocalisés. Mme Catherine DORMOY, conseillère municipale et assistante sociale, ne souhaite pas donner d'avis à cette demande pour le moment, elle préfère en savoir plus sur cette association. En effet, elle explique qu'il existe des maisons d'adolescents dans chaque département en lien avec les hôpitaux et elle se demande si cette structure est justifiée. Mr Sylvère VALAT ajoute qu'il existe deux antennes (Chaillé et L'Ile d'Elle) et que les salles sont mises gratuitement à la disposition de cette association. Il n'est pas d'accord pour que la commune de Chaillé-les-Marais donne encore plus d'argent pour des enfants qui viennent aussi des autres communes qui ne participent pas financièrement. Mme Catherine DORMOY demande à obtenir plus de renseignements sur cette association afin de revoir ce sujet lors du prochain conseil.

### **MODIFICATION DE LA PARTICIPATION A LA SOCIETE DE MARAIS DES CINQ ABBES**

Monsieur le Maire explique que le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 mars 2015, a voté une participation pour la Société de Marais des Cinq Abbés d'un montant de 1 311 €. Il s'avère que le montant demandé par cette Société en date du 23 avril 2015, n'est pas de 1 311 € mais de 1 382,86 €. Par conséquent, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter une participation complémentaire d'un montant de 71€86.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- décide de voter un crédit complémentaire de 71€86 au profit de la Société de Marais des Cinq Abbés afin que la participation finale s'élève à 1382,86 €
  - dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2015

### **BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N°3**

Par délibération du 30 mars 2015, le Conseil Municipal a voté la participation pour la Société de Marais des Cinq Abbés d'un montant de 1 311 €, alors que la participation demandée est de 1 382,86 €.

Pour permettre d'effectuer le mandatement, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de **virement de crédits** suivants, sur le budget communal de l'exercice 2015

#### **CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Nature	Montant
65	6558	Autres contributions obligatoires	72,00

#### **CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	60633	Fournitures de voirie	-72,00

## **BUDGET COMMUNAL : Décision modificative n°4**

L'objectif est de rétablir la situation comptable identique aux obligations juridiques découlant du contrat location-vente de la boulangerie-pâtisserie.

En l'absence de crédits budgétaires suffisants en section de fonctionnement du budget annexe boulangerie-pâtisserie permettant cette opération comptable, il est indispensable de procéder au virement d'une subvention de fonctionnement du budget principal vers ce budget annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de procéder au vote **de crédits supplémentaires suivants**, sur les budgets concernés de l'exercice 2015 :

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6521		Déficit des budgets annexes à caractère admin...	27 000,00
023	023		Virement à la section d'investissement	-27 000,00
21	2181	10004	Installations générales, agencements et aména...	-27 000,00
			<b>Total</b>	<b>- 27 000,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	ONA	Virement de la section d'exploitation	-27 000,00
			<b>Total</b>	<b>- 27 000,00</b>

## **BUDGET BOULANGERIE-PATISSERIE : Décision modificative n°1**

### **COMPTES DEPENSES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
67	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	27 000,00
		<b>Total</b>	<b>27 000,00</b>

### **COMPTES RECETTES**

Chapitre	Article	Nature	Montant
75	7552	Prise en charge du déficit du budget annexe à...	27 000,00
		<b>Total</b>	<b>27 000,00</b>

## **EFFACEMENT DE RESEAUX RUE DU 11 NOVEMBRE**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a reçu du SYDEV les propositions définitives concernant les travaux d'effacement de réseaux dans la Rue du 11 Novembre.

Les conventions proposées par le SYDEV relatives aux travaux liés à l'effacement de réseaux et à l'éclairage public définissent les modalités techniques et financières.

Les montants de travaux et de participations se décomposent de la manière suivante :

	<b>Travaux</b>		<b>Participations</b>
Réseaux électriques	105 502,00€ HT	50%	52 751,00€
Infrastructures éclairage public	9 181,00€HT	50%	4 591,00€
Infrastructures de Communications électroniques	32 002,00€ HT	65%	24 961,00€

d'où un montant des participations communales pour **l'effacement de réseaux de 82 303,00€**

Eclairage public 40 137,00€ HT 50% 20 069,00€

d'où un montant des participations communales pour **l'éclairage public de 20 069,00€**

➔ **Montant total des participations communales : 102 372,00€**

Monsieur le Maire explique que le montant prévu au budget primitif est inférieur au montant des participations communales demandé suite à une erreur de la part du SYDEV qui conseille de demander un report des participations sur l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- s'engage à verser les diverses participations désignées ci-dessus au SYDEV qui représentent un montant global de 102 372,00€ avec un report d'une partie de cette somme sur l'année 2016, soit 14 000 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec le Sydev,
- dit que les crédits sont inscrits au Prg. 10011 « Effacement de réseaux » du Budget Communal 2015.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ajoute que les travaux commenceront en septembre 2015. Mme DORMOY pense que ces travaux risquent de poser des problèmes de circulation sur cette rue très fréquentée.

### **COMMANDE MATERIEL POUR RENTREE SCOLAIRE 2015**

Madame Isabelle RICHARD, adjointe aux affaires scolaires, explique au conseil municipal que la mise en place de deux modulaires pour la prochaine rentrée scolaire implique l'achat de mobilier, à savoir : deux tableaux triptyques, deux armoires portes battantes, deux meubles bas, un meuble 24 bacs, deux chaises de professeur, trois bancs et des chaises.

Les tarifs ont été demandés auprès de l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) et le montant total s'élève à 3 537,39 € HT (soit 4 244,86 € TTC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte de procéder à l'achat du mobilier énoncé ci-dessus auprès de l'UGAP pour un montant de 3 537,39 € HT (soit 4 244,86 € TTC)
- dit que les crédits sont suffisants au Prog. 10006 « Matériel » à la section d'investissement du budget communal 2015.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

#### **1) VOIRIE 2015**

Monsieur Antoine METAIS, adjoint en charge de la voirie, annonce au conseil les choix de la commission « Voirie » concernant la réfection des voies pour 2015.

- a) Voirie communautaire :
  - Chemin de la Passerelle
  - Route de Maison Neuve
  - Route du Gros Sillon
  - Route des Verdineries
- b) Voirie communale :
  - Parking du Cimetière
  - Chemin de la Garenne (360 ml)
  - Accès entreprise SOUFFLET
  - Rue Julien Hilaire Petit (110 ml)
  - Trottoirs (1000m<sup>2</sup>)
  - Impasse des Ecoles

## **2) BOULANGERIE**

Mr et Mme REFFIN ont demandé à acheter la boulangerie-pâtisserie. La négociation est en cours. Maître Grolleau et Mme Gosset (Trésorière) ont également été consultés. La difficulté de la négociation réside sur le capital restant du. Le sujet sera revu ultérieurement. Mme Caron demande s'ils achètent tout (local commercial et logement). Effectivement ils souhaitent tout acheter. Mr Massonneau rappelle qu'il y actuellement sous-location, autorisée par le bail. Mr Métais tient à souligner que la commune bénéficie d'une bonne boulangerie et qu'il faut être vigilant. En effet, la boulangerie de Vouillé vient de rouvrir ce qui va peut-être faire baisser le chiffre d'affaire de Chaillé. Mr le Maire rappelle que l'installation de ce commerce a été difficile. Mr Autin ajoute que cet achat est une bonne chose car le budget boulangerie est déficitaire, tout comme le budget supérette. L'actuel gérant pourrait très bientôt demander lui aussi à acheter la supérette.

## **3) MODULAIRE ETANG DU SABLEAU**

Mme Fardin explique qu'il a été envisagé d'installer un modulaire à l'étang du Sableau pour remplacer les toilettes sèches actuellement obsolètes. Mme Da Silva a obtenu un devis pour un modulaire 10 935,45 € HT. Elle explique que les modulaires d'occasion sont difficiles à avoir car tout dépend du stock dans le parc du prestataire. Il y aura peut-être une opportunité cet été. Mme Caron souhaiterait connaître les caractéristiques de ce modulaire. Mme Fardin explique que ce modulaire est beaucoup trop grand, qu'il n'est pas aux normes (accessibilité) et pas isolé. Un devis pour un bâtiment en dur va être demandé. Mr Massonneau s'inquiète de savoir si ce secteur est constructible au PLU. Ce point est à revoir.

## **4) SINISTRE SALLE DES SPORTS**

Mme Fardin explique que Mr Savineau a signalé un problème dans le sol des vestiaires. Ce problème a commencé par des bulles d'air et les dégradations se sont aggravées. Mr le Maire précise qu'un courrier a été envoyé à l'assurance « Dommages et Ouvrages » et qu'il attend ses conclusions.

Mme Poitou pense que les prix ont certainement été tirés au minimum. Mme Caron n'est pas d'accord avec elle. Mr le Maire explique que cette chape devait être prévue pour recevoir du carrelage. Mme Caron n'a pas ce souvenir, que le carrelage n'était pas prévu car trop cher. Elle pense plutôt que ce problème a été mal pensé par l'architecte. Mr Pacaud Vincent la rejoint sur cette idée.

## **5) DOSSIER ACOUSTIQUE SALLE DU PRE VERT**

Mr le Maire rappelle au conseil le problème d'acoustique de la salle du Pré Vert qui a été signalé à la SMABTP. Ce dernier a envoyé un courrier dans lequel il est expliqué que ce problème, signalé comme un problème ayant été constaté dès l'ouverture de la salle, ne peut être pris en charge par la garantie décennale ni par la garantie biennale car il aurait fallu le signaler dans les deux premières années d'utilisation. La SMACL, assurance de la commune, a conseillé de faire un courrier à la SMABTP pour qu'elle revienne sur sa décision.

## **6) CONVENTION OFFICE DU TOURISME/COMMUNE/CAMPING**

Mme Fardin rappelle au conseil qu'une convention avait été mise en place en 2014 entre l'Office du Tourisme, la Commune et le Camping pour que l'Office du tourisme intervienne sur le camping durant l'été. Cette convention autorise l'Office du Tourisme à assurer l'animation, présenter le territoire des Isles du Marais Poitevin, assurer la promotion des animations locales...auprès des campeurs. Elle est renouvelée pour l'année 2015, avec moins d'interventions, seulement deux fois par mois, au lieu de quatre l'année précédente, les communes de l'Île d'Elle et Champagné ayant demandé à bénéficier de cette même prestation.



## INFORMATIONS :

Mr le Maire informe le conseil que les élèves de CM1 et CM2 ont envoyé une carte postale de leur voyage à Nantes, financé par la commune.

\*\*\*

Mr le Maire informe le conseil qu'il a reçu deux responsables de la Poste qui venaient avec l'intention de mettre en place une agence postale communale. Mr le Maire a refusé catégoriquement. Après négociation, la Poste propose une nouvelle organisation : un facteur ferait la distribution le matin et il serait au bureau l'après-midi. Il est nécessaire de maintenir ce service public. Mr Autin s'étonne que la Poste souhaite fermer ce bureau alors qu'il y a souvent la queue au guichet.

\*\*\*

Mme Fardin rappelle qu'un marché d'été des producteurs locaux aura lieu tous les mardis de 18h à 20h entre le camping et la salle de sports. Mme Dormoy souhaite savoir s'il y aura un producteur de vin. Mme Fardin n'a pas eu de réponse des deux producteurs sollicités (Mercier et Mourat). Il n'y aura pas de fromage non plus, Mr Rousseau du Langon n'ayant pas répondu, tout comme Mme Faivre. Seront présents sur le marché : Mr Belot (fruits, légumes), Mme Babin (moules), Mr Reffin (pain et pâtisseries), Mr Pannetier (viande de mouton), Mme Favorel (confitures)... Une parution est prévue dans la Gazette Marandaise, Ce Mois-ci et Ouest France. Une banderole sera également installée sur le mur de la côte de l'église.

\*\*\*

Mr Autin en profite pour informer le conseil que le panneau numérique sera posé le 18 juin. Mais Mr le Maire précise qu'il y a un problème électrique car le réseau sur place correspond à l'éclairage public, le branchement est donc à revoir.

\*\*\*

Mr le Maire fait part au conseil qu'il a reçu des remerciements de familles pour l'achat des gerbes lors des obsèques de leur proche :

- Mme Marie-Martine Pitance, ancien membre du conseil municipal et du CCAS
- Mme Bernadette Murs, ancien membre du conseil municipal et du CCAS

\*\*\*

Mme Fardin informe le conseil que le 20 juin 2015, l'Acrylique du Marais et l'Ecole des Pertuis, organisent les Feux de la St Jean sur le parking du Pré Vert.

\*\*\*

Mme Fardin explique au conseil qu'un jeu de boules, un lampadaire, une table de pique-nique et des jeux pour enfants ont été ou vont être installés Place des Marronniers. Mme Adgnot précise que le terrain de boules est déjà en place et qu'il a déjà servi.

\*\*\*

Mme Fardin en profite pour informer le conseil que les Sablotins avaient organisé un vide-greniers. Malheureusement la pluie a empêché les exposants de s'installer, ils n'étaient qu'une petite vingtaine sur place.

\*\*\*

Mr Pacaud Vincent signale que le panneau de sortie d'agglomération à Aisne a été bousculé et qu'il est tombé. D'autre part l'abribus situé tout près n'a plus de vitres plexi sur les côtés, ce qui pose problème lorsqu'il pleut. Mr Autin précise que cet abribus est du ressort du Conseil Général. Mr le Maire se demande également si le Conseil Général ne pourrait pas s'occuper de le remettre aux normes.

\*\*\*

Mme Dormoy signale qu'une maison en résidence secondaire a un volet ouvert, Rue de l'An VII. Mme Da Silva l'informe qu'elle connaît les propriétaires et qu'elle a l'habitude de s'occuper de ce problème récurrent. Cette maison a déjà été cambriolée plusieurs fois.

\*\*\*

Mr le Maire informe le conseil qu'un fourgon Boxer blanc a été signalé roulant à vitesse excessive le mardi midi au moment du passage des enfants entre l'école et la cantine. La gendarmerie a été prévenue mais demande à ce que Mr le Maire relève le numéro d'immatriculation pour pouvoir retrouver le propriétaire et le convoquer à la gendarmerie. Mr le Maire essaiera de voir ce problème dès mardi midi.

\*\*\*

Mme Richard soulève à nouveau le problème de la sécurité aux abords de l'école le matin et le soir. Un conseil d'école est prévu prochainement et ce problème va être abordé. Elle propose à nouveau d'envisager une interdiction de stationner et la verbalisation des véhicules. Elle rappelle qu'il est possible de prendre contact avec une personne de Chaillé qui peut aider les élus à gérer ce problème, mais il faudrait très certainement assermenter quelqu'un. Le problème doit être pris en compte rapidement car le parking devant la mairie est régulièrement vide et les voitures sont stationnées systématiquement sur les trottoirs.

\*\*\*

Mr Pacaud Vincent signale qu'un voisin dépose des déchets dans le fossé en face de chez lui. Une autre personne fait la même chose dans le virage en bas du dépôt de gravats.

La séance est levée à 22 H 45 mn.